



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026_87_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de prestation avec Nicolas Holweg

Vu la DA n° 2026_68_DA relative au contrat de prestation avec Nicolas Holweg ;

Considérant qu'une erreur de répartition de la prise en charge des frais de déplacement de Nicolas Holweg a été constaté dans la rédaction du contrat ;

Considérant que ces frais doivent être pris en charge par sa maison d'édition et non par la commune ;

Considérant que la présente DA abroge et remplace la précédente (2026_68_DA) afin de corriger cette erreur ;

Le Maire
DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec Monsieur Nicolas Holweg pour une intervention dans le cadre de l'événement Partir en Livre qui se déroulera le 17 juin 2026 de 14h à 17h15 à la Médiathèque de Vif pour un montant total TTC de 554,66 euros.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, 15-06-2026
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



Guillaume CARASSIO